Kit
Rencontre ton DASEN
décembre 2022

FÉLICIA

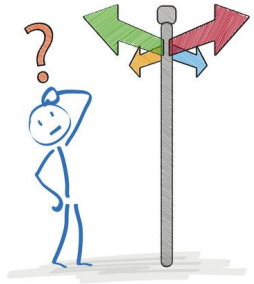
FÉDÉRATION POUR LA LIBERTÉ DU CHOIX DE L'INSTRUCTION ET DES APPRENTISSAGES

SOMMAIRE



1. Pourquoi rencontrer votre DASEN ?
2. L'organigramme de l'Éducation nationale
3. Données sur l'IEF
4. Nouvelle législation
5. Déroulé des contrôles sur un plan national ou académique
6. Données sondage contrôle
7. Vécu des familles
8. Vécu des DASEN et des inspecteurs
9. Instaurer un rendez-vous annuel
10. Modèle de courrier
11. Conseils
12. Quels soutiens de FÉLICIA ?

1. Pourquoi rencontrer votre DASEN ?



L’instruction en famille est en danger.
Nombre de situations arbitraires sont relevées à l’échelle nationale.

Le sondage contrôles FÉLICIA-UNIE 2020-2021 avait pu mettre des disparités en lumière selon les académies.

La première partie de l’analyse de la grande étude FÉLICIA “refus et autorisations” démontre la même problématique pour le traitement des demandes d’autorisation 2022/2023.

La nouvelle loi est un frein sans égal à notre liberté d’instruction, et comme nous l’avons expliqué lors de la sortie du kit “Monte ton asso”, il en va de notre intérêt commun à **se structurer, à mailler le territoire.**

Avec ce nouveau kit à destination des associations et collectifs,
FÉLICIA vous donne des pistes pour instaurer une relation pérenne entre votre structure et votre DASEN, afin de devenir un acteur local, un interlocuteur privilégié sur le sujet de l’IEF.

Expliquez à votre DASEN que vous avez sollicité cette entrevue pour

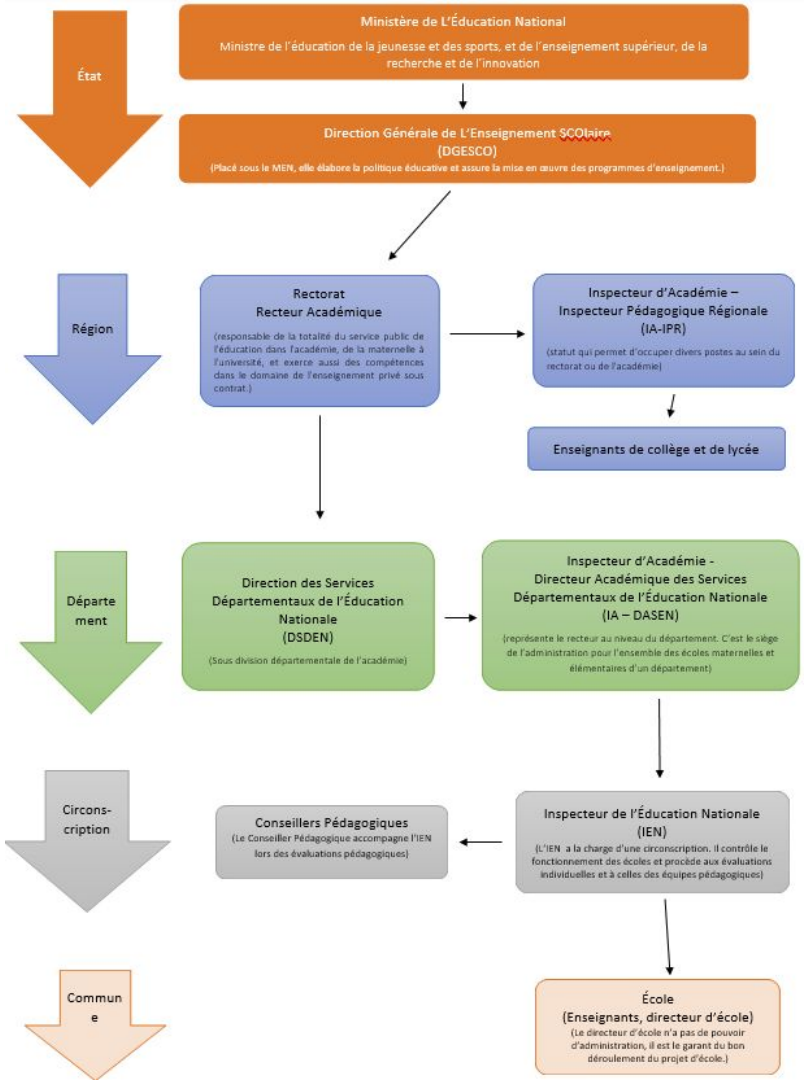
- *informer sur la situation nationale ;*
- *discuter de la nouvelle législation ;*
- *discuter de manière générale du déroulé des contrôles ;*
- *parler du vécu et ressenti des familles ;*
- *connaître le vécu et ressenti de votre DASEN, de vos inspecteurs et conseillers pédagogiques ;*
- *faire naître ou renforcer la confiance et le respect mutuels en instaurant une rencontre annuelle en amont des contrôles.*

2. L'organigramme de l'Éducation nationale

Et oui, on met les pieds dans l'Éducation nationale, il va falloir réussir à se comprendre, et comme vous allez le voir, elle a un vocabulaire bien spécifique. Voici donc un petit guide pour mieux vous y retrouver !

L'Éducation nationale se décompose en 8 régions académiques, 30 académies et 97 directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DASEN).

Il y a également une distinction entre la maternelle et l'élémentaire qui forment le 1er degré et le collège et le lycée qui forment le 2ème degré.



3. Données sur l'IEF



Faites savoir à votre DASEN, à vos inspecteurs, que vous avez conscience de leur connaissance du contexte général depuis la nouvelle loi, mais que vous souhaitez *leur apporter l'éclairage des familles et des associations nationales qui ne leur est peut-être pas encore parvenu.*

L'IEF en quelques chiffres :

- 73 000 enfants en 2021-2022, soit 0,5 % des enfants en âge d'obligation d'instruction ;
- seulement 17 % d'augmentation en 2021, malgré un contexte sanitaire difficile ;
- 98 % de réussite aux contrôles de l'inspection académique en 2018-2019.

Source : DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire)

Mais aussi :

- 30 % des parents ont une formation ou une expérience professionnelle dans le domaine de l'enfance ou de l'éducation ;
- 42 % des enfants ont des profils atypiques ;
- 90 % des enfants en instruction en famille souhaitent continuer ce mode d'instruction.

Source : sondage FÉLICIA 2020

4. Nouvelle législation



Vous pouvez dire à votre DASEN, à vos inspecteurs, que vous avez conscience de leur connaissance de la loi et que vous souhaitez seulement exprimer votre soulagement suite à la parution des réserves du Conseil Constitutionnel après promulgation de la loi.

Réserve qui permet à tous les enfants, par le biais du motif 4, d’avoir accès à l'instruction en famille via un projet éducatif motivé par sa situation propre.

La loi confortant les principes de la République, votée en août 2021, a soumis l'IEF à une autorisation préalable de l'académie.

En dehors de motifs déjà reconnus pour la scolarisation à distance (handicap, pratique sportive ou artistique, itinérance, éloignement géographique...), les familles doivent envoyer un dossier entre le 1er mars et le 31 mai de l'année précédant la rentrée scolaire envisagée en IEF, dossier justifiant de leur disponibilité, d'avoir le baccalauréat, et détaillant le projet éducatif répondant à la situation propre de leur enfant (motif 4).

Les 2 contrôles *a posteriori* restent maintenus (enquête de la mairie et contrôle de l'inspection d'académie).
Vous pouvez retrouver sur notre site le kit info maires pour les associations ainsi que les mémos contrôles à destination des familles.

À l’heure actuelle, aucune circulaire d’application n’est parue. Des précisions arriveront sans doute ultérieurement.

5. Déroulé des contrôles sur un plan national ou académique



Dans le cadre de votre rencontre avec votre DASEN, vous pouvez vous baser sur le mémo des contrôles et les sondages contrôles, téléchargeables sur notre site internet, pour échanger sur les aspects positifs de leurs déroulés, conformes à la loi, et ceux qui ne le sont pas : exigence d’une séparation parents/enfants ou pas, contrôle personnalisé ou collectif, entretien préalable ou pas avec les parents, exercices personnalisés ou standardisés, prise en compte des handicaps ou pas, remarques sur le niveau par rapport aux programmes et pas par rapport au socle commun, durée du contrôle…

Introduire le sujet sur l’angle de la situation nationale

Sauf problématique de taille rapportée par plusieurs familles de votre association/collectif, nous vous conseillons de parler de la situation nationale. Cela permet d’évoquer la réserve et/ou le stress de certaines familles dus souvent à la lecture des remontées de situations difficiles des familles aux associations nationales sur les réseaux sociaux ou à une discussion avec une autre famille en difficulté sans généraliser ces cas ni incriminer frontalement votre inspecteur.

Plus de 98 % des contrôles sont positifs, et seulement 14,9 % des familles estiment mal les vivre. Les retours négatifs indiquent une forte disparité entre les académies et une iniquité dans le traitement des familles selon le service de l’inspection à laquelle elles sont rattachées.

Nous vous rappelons que le but de ce rendez-vous est d'instaurer un dialogue entre votre structure et l’institution.

6. Données sondage contrôle

Retrouvez l’intégralité des données du sondage sur les contrôles sur notre site.

5. DÉROULEMENT DES CONTRÔLES ACADÉMIQUES - 1/5

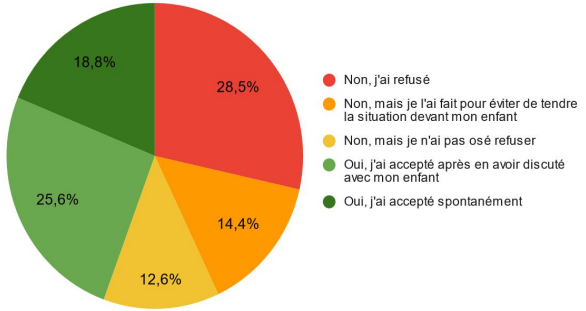
Respect du cadre légal, relation aux familles et cohérence administrative

On note beaucoup de prises de liberté dans l’application de la loi par les personnes en charge du contrôle, un rapport souvent de nature autoritaire et une communication à sens unique avec les familles.

La durée des exercices indépendamment de l’âge de l’apprenant	généralement 30mn au plus (39%) à 45 mn au plus (21%) *(max 3H30 académie de Bordeaux, comme en 2020/2021)*
Dossiers pédagogiques non utilisés lors du contrôle (parmi les 66% de cas où les familles ont fourni un dossier) *(cf Point 2 Mémo législatif page 15)*	37% *(59% en 2020-2021)*
Exercices formels réalisés pendant le contrôle (légalement non obligatoire) *(cf Point 2 Mémo législatif page 15)*	87% en moyenne (89% pour les 3-5 ans)
Exercices non adaptés aux pratiques pédagogiques (illégal) *(cf Point 2 Mémo législatif page 15)*	39%
Demande de séparation de l’apprenant et de l’accompagnant indépendamment de l’âge de l’apprenant *(cf Point 4 Mémo législatif page 15)*	36%
Demande de séparation selon l’âge *(cf Point 4 Mémo législatif page 15)*	dans 36% des cas pour les 3-5 ans dans 46% des cas pour les 6-10 ans dans seulement 14% des cas pour les plus grands

Pour 82% des apprenants,
le contrôle s’est bien voire très bien passé.

Les accompagnants sont-ils d'accord avec cette demande de séparation ?



Motifs avancés par les personnes de la DSDEN

- ➔ Gagner du temps (46%)
- ➔ Éviter les interférences avec les parents (25%)
- ➔ Aucun motif évoqué (21%)

Avis des enfants

- ➔ 55% ont accepté
- ➔ 14% ont refusé
- ➔ 31% se sont senti obligés, n’ont pas osé refuser. Leur parole n’a pas été entendue.

Sondage FÉLICIA sur les contrôles de l’instruction en famille en 2021-2022 (Octobre 2022)

7. Vécu des familles



La majorité des contrôles se passe bien. Nombre de nos interlocuteurs sont à l'écoute des familles, bienveillants avec nos enfants et les parents vivent généralement leurs échanges avec le personnel de l'Éducation nationale en toute confiance.

Comme nous l'avons vu précédemment, les informations dont disposent les familles sur les déroulés de certains contrôles (et parfois les leurs) induisent cependant pour certaines un stress certain et compréhensible. Les réseaux sociaux ont de plus une tendance connue à une impression de généralisation des cas. *Expliquez que certains accompagnants et/ou enfants sont donc moins à l'aise que d'autres et peuvent même paraître sur la défensive. L'instauration d'un dialogue régulier permettra sans doute d'y remédier.*
Le rôle de votre structure est également de rassurer les familles à travers une meilleure connaissance de leurs droits, de leurs devoirs, et de leurs interlocuteurs. *Pensez à mettre cet apport indéniable de votre structure en avant.*

Cette année, les refus massifs localisés d'autorisation d'IEF ont tendu la situation. En 2020, la loi avait déjà plongé les familles dans une incompréhension totale face aux suspicions de séparatisme jamais prouvé, et avec 98% de contrôles IEF positifs. Les situations arbitraires relevées depuis le printemps sur le traitement des dossiers de demande ont créé un vif émoi, aussi bien chez les parents que chez les enfants. Des centaines de familles ont dû saisir les commissions de recours et beaucoup sont au tribunal. Nombre d'entre elles ont scolarisé leur enfant contre leur gré et/ou contre le sien. Ceux autorisés de plein droits vivent également dans la crainte permanente d'un refus arbitraire dans 2 ans.

Rappelez la motivation nationale des familles pour se structurer et ainsi rétablir le dialogue avec les instances officielles, être mieux représentées sur le plan local par leurs parlementaires. Mettez en avant votre travail en lien avec les associations nationales, les études qui fleurissent pour permettre à chacun une meilleure vision et appréhension de la situation.

8. Vécu des DASEN et des inspecteurs



Cette rencontre donne également l'occasion aux inspecteurs et aux DASEN de s'exprimer sur leurs ressentis :

- sur la nouvelle loi, comment ils la voient et la vivent ;
- sur les contrôles académiques.

Rappelez aux inspecteurs et aux DASEN votre volonté de créer un véritable lien entre votre structure et l'Éducation nationale, dans l'intérêt des enfants.
Vous pouvez ainsi prendre le temps d'écouter leur vécu, les situations qui leur conviennent, celles qui leur sont plus difficiles à vivre.

Cela peut donner lieu à un échange sur le sujet, mais aussi parfois simplement à une prise en compte des éléments qui en sortiront.
C'est une manière d'amorcer une volonté de communication positive avec vos interlocuteurs, ceux qui mèneront le contrôle académique, ceux qui traiteront les demandes d'autorisation.

9. Instaurer un rendez-vous annuel



Nous vous conseillons d'établir une relation continue avec votre DASEN par le biais d'une réunion annuelle, idéalement au mois de septembre/octobre. Celle-ci vous permettra de faire le point sur le vécu, la réalisation des contrôles pédagogiques précédents, des demandes/refus d'autorisation, et de pouvoir également anticiper et préparer les futurs contrôles pédagogiques.

En cas de problèmes récurrents (contrôle groupés, problème d'obtention des autorisations), demandez l'appui de FÉLICIA afin de vous accompagner dans les démarches.

Profitez de ce rendez-vous pour faire le point sur les chiffres de l'IEF avec le DASEN. C'est le moment de lui demander :

- le nombre de dossiers total ;
- le nombre de nouveaux IEF et le nombre pour chaque motif ;
- le nombre d'autorisations et de refus pour chaque motif.

Si ces chiffres vous interpellent par rapport aux retours que vous avez pu avoir des familles, essayez d'ouvrir le dialogue afin de voir avec eux la différence ressentie.

Merci d'avance de nous les faire parvenir afin que nous puissions plus facilement dresser un portrait national de la situation.
contact@federation-felicia.org

Vous pouvez également compléter directement le tableur "Retour du terrain"

10. Modèle de courrier



Monsieur le directeur / Madame la directrice,

Notre association xxx, déclarée en préfecture le xxx, compte xxx familles pratiquant l'instruction en famille. Son but est de : *objet*

Nous sollicitons un entretien avec vos services afin de vous présenter notre association et de discuter avec vous, entre autres, de la mise en application des nouvelles dispositions concernant l'instruction en famille, issues de la promulgation de la loi concernant le respect des principes de la République.

[Décrire les éléments qui déclenchent le rendez-vous : voir diapo 3, Pourquoi rencontrer votre DASEN]

Nombre de collectifs et associations se mettent en place sur tout le territoire pour soutenir les familles, tout en renouant le dialogue avec les instances officielles et les élus, comme nous le faisons en *département*.

Nous espérons que vous accepterez de nous accorder un entretien, ainsi nous pourrons échanger sur nos visions et vécus respectifs. La discussion nous paraît la meilleure voie à suivre pour toutes les associations du territoire. C'est ainsi que nous avons le soutien de (député(e)s, maires, asso nationales….) dans notre démarche.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions Monsieur le directeur / Madame la directrice, de croire en notre sincère considération.

11. Conseils



Voici quelques conseils qui pourraient vous être utiles le jour du rendez-vous :

- Soyez calme, dans le dialogue ;
- Préparez bien, en amont, toutes vos questions et tous les sujets que vous souhaitez aborder ;
- Pensez à prendre avec vous les textes de loi et références qui pourront vous servir comme argumentation ;
- Prenez des notes les plus précises possibles sur ce qui se dit. Vous pouvez désigner une personne faisant office de secrétaire ;
- Partez de généralités et évitez le cas par cas ;
- Après la réunion, faites un compte-rendu le plus précis possible des échanges qui auront eu lieu, et adressez-le par mail à votre DASEN et à vos membres. Cela permettra d'officialiser ce qui s'est dit lors de la réunion, libre à la DASEN de répondre ou pas à votre mail.

12. Quels soutiens de FÉLICIA ?

Quels avantages aujourd'hui ? **Et quelles idées pour demain ?**

APPUI
TECHNIQUE ET LOGISTIQUE



- **Chiffres** sur la liberté d'instruction
- **Sondages** et **études**
- **Représentation** à l'échelle régionale, nationale, européenne

Bibliothèque/forum pour outils pédagogiques, bourses d'échanges, ventes de matériel..., réductions de groupe

COMMUNICATION
AUTOUR DE LA LÉGISLATION



- **Mémo des contrôles**
- **Veille juridique**
- **Site** internet FÉLICIA
- **Représentation** des adhérents auprès des instances officielles

Devenir une structure référente de poids pour les pouvoirs publics

SOUTIEN
ADMINISTRATIF



- Tableaux de synthèse des **attendus de fin de cycle** du socle commun
- **Outils de communication** de la fédération
- **Correction** de courriers

Aide à la création d'assos locales, aide au montage de dossiers pédagogiques, négociation pour banque et assurance, kits pour rencontrer les IA, ouverture d'école associative, information pour les écoles hors contrat

AIDE
AU DÉVELOPPEMENT



- **Outil en ligne** proposer des projets, trouver une équipe de travail et les réaliser (discord)

Témoignages d'autres associations locales

ACCOMPAGNEMENT
DES ACTIONS ASSOCIATIVES



- Kit pour tenir des **stands informatifs**
- Kit pour **diffuser des pétitions**

Kit pour organiser des manifestations

COHÉSION
ENTRE ASSOCIATIONS



- **Échanges entre dirigeants** des associations fédérées

Rencontres avec les dirigeants d'autres associations, diffusion des activités, sorties, manifestations